



Mairie de Rivedoux-Plage

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE

### Séance ordinaire du 5 février 2014

L'an deux mille quatorze le 5 février à 19 heures, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Patrice RAFFARIN, Maire

---

Etaient présents : MM. Patrice RAFFARIN, Serge KINDEL, Didier BOUYER, Marc CHAIGNE, Mme Marie-Noëlle BINET, Mme Simone « Julie » FOULQUIER, MM. Jean-Pierre OLLIVIER, Frédy MELLE, Damien BLANC, Nicolas PIGNOL Jacques COUHÉ, Pierre NIVOIS, Mme. Liliane PIGNOL, Mme Colette PIVETEAU

Absents excusés: M. Alain LACHAUMETTE a donné pouvoir à M. Damien BLANC  
M. Gilbert CADUC a donné pouvoir à M. Pierre NIVOIS

Absents excusés: Mme Monique ROYER,  
M. Bruno GIOVANNINI (jusqu'au vote du point n°4)

Secrétaire de séance : M. Pierre NIVOIS a été élu secrétaire de séance.

---

|                               |   |                 |
|-------------------------------|---|-----------------|
| Date de la convocation        | : | 31 janvier 2014 |
| Nombre de membres en exercice | : | 18              |
| Nombre de membres présents    | : | 14              |
| Pouvoirs                      | : | 2               |
| Nombre de suffrages exprimés  | : | 16              |

---

Le Conseil Municipal :

**1) Budget Principal « Commune de Rivedoux-Plage » - Autorisation Budgétaire Spéciale N° 1.**

A l'unanimité,

- **Autorise** Monsieur le Maire à engager les dépenses d'investissement pour un montant de 152 324,24€ TTC.

- **S'engage** à inscrire les crédits correspondants au Budget Primitif 2014,

- **Dit** qu'un récapitulatif intitulé "*Etat des dépenses engagées avant le 15 avril*" sera remis au comptable de la Collectivité et à Madame la Préfète de la Charente-Maritime avec le Budget Primitif 2014

**2) Recrutement d'un Agent de Surveillance de la Voie Publique pour la saison 2014**

A l'unanimité,

- Autorise le recrutement temporaire d'un agent contractuel à temps complet du 14 avril au 30 septembre 2014 en qualité d'agent de surveillance de la voie publique ;

- Dit que les crédits nécessaires à sa rémunération seront prélevés au chapitre du budget –article 6413-
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs concernant cet emploi de contractuel pour besoin saisonnier.

### **3) Cession à la commune de la parcelle cadastrée section AC n°515**

#### **A l'unanimité :**

- **accepte** la cession gratuite à la Commune de la parcelle AC n° 515 d'une superficie de 60m<sup>2</sup> propriété de Monsieur et Madame ROUÉ Jean-François ;
- **dit** que conformément aux articles L. 123-1-5 et R. 123-10 du code de l'urbanisme, Monsieur et Madame ROUÉ Jean-François sont autorisés à reporter sur la partie restante de leur terrain (AC n°525) un droit de construire correspondant au coefficient d'occupation du sol affectant la superficie de l'emplacement réservé n°24 qu'il cède gratuitement à la Commune ;
- **autorise** M. le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tout document nécessaire à la régularisation de cette cession ;
- **dit** que les frais en résultant seront à la charge de la Commune ;
- **dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal compte n° 2112 - opération n° 132.

### **4) Projet de bail entre la commune et Orange pour l'installation d'un futur site tri-opérateurs**

**A l'unanimité approuve** le projet de bail tel que soumis à son appréciation

### **5) Protection de la côte sud**

**Décide à l'unanimité** de procéder à l'enrochement de la côte Sud et d'engager sans délai les démarches nécessaires

### **6) Questions diverses**